

Demande de permis de fouille

	,	travaux:
Lieu des travaux :		
Parcelle-s desservie-	s:	
Genre de fouille :	égout eau potable électricité eau irrigation	téléphone télévision gaz autre:
Date de début des tro	ıvaux :	
Durée ou date de fin d	des travaux :	
Le titulaire du permis dans les délais d'exéc		ser la Municipalité de tout changement
	nis doit obligatoireme un croquis des travaux	ent être accompagnée d'un extrait du prévus.
Lieu et date :		
Sceau et signature du	ı requérant :	./.

PERMIS DE FOUILLE NUMÉRO

La Municipalité d'Ormont-Dessous accorde le présent permis sur la base des informations données ci-avant.

L'émolument de ce permis est fixé à CHF 200.00. Une caution de CHF 300.00 est demandée et sera restituée après reconnaissance des travaux.

Les prescriptions de Romande Energie sont annexées.

L'entreprise susmentionnée est chargée de la sécurité et de la signalisation sur les lieux des travaux et aux abords de ces derniers.

L'état d'avancement des travaux doit être communiqué par courriel tous les 15 jours à greffe@ormont-dessous.ch.

L'entreprise s'engage à remettre en état les lieux à l'achèvement des travaux.

La reconnaissance sera faite par l'autorité compétente, laquelle sera tenue informée de la fin des travaux. Pour ce faire, merci de contacter M. Marcel Borloz, Municipal, 079 405 99 59.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous La Syndique La Secrétaire

CIP

Gretel Ginier | Sabelle Mermod Gross

Annexe: prescriptions de RE

Le Sépey, le

Copie à M. Marcel Borloz, Municipal